**Parti Communiste Français**

**Fédération des Alpes-Maritimes**

Nice, le 6 avril 2016

 **Monsieur Jean-Paul DALMASSO**

 **Maire de la Trinité**

 19 Rue de l’Hôtel de Ville

 BP 29

 06341 LA TRINITE

Objet : Expulsions locatives sans relogement

Monsieur le Maire,

Dans les Alpes-Maritimes, le Droit Au Logement pour Tous n’existe toujours pas. Cette difficulté d’accès à un logement décent à prix décent est même un handicap au développement de notre département.

Les causes sont multiples : la cherté des loyers, la spéculation immobilière mais aussi le non –respect de la loi SRU, de l’obligation des 25% de logements sociaux des grandes villes du littoral.

Des centaines de familles vivent avec la menace d'une expulsion locative tout simplement parce qu'elles ne peuvent plus payer des loyers au montant prohibitif.

Comment peut-on continuer ces procédures inhumaines sans proposition de relogement dans un département où tous les chemins d’accès à un logement décent sont saturés, où la loi DALO ne peut répondre au Droit au Logement et ne garde comme utilité que l’interdiction d’expulser les familles prioritaires ?

Je m'adresse à vous parce que vous êtes maire d'une des villes de plus de dix mille habitants des Alpes-Maritimes, ces villes où sont programmées la plus grande partie des expulsions locatives. Je vous demande de bien vouloir prendre un arrêté municipal « **conditionnant toute expulsion locative à une solution de relogement**». Cet arrêté devrait faire référence au Pacte des Nations-Unies ratifié par la France qui prévoit que « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile...*»

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaire considération.



Cécile DUMAS

*Secrétaire départementale du PCF06*

*Conseillère municipale à Antibes Juan-les-Pins*

PCF Alpes-Maritimes, 6 rue Balatchano 06300 Nice

Tél : 04 93 56 04 00, mail : fedepcf06@gmail.com